

DECISION DU PRESIDENT. CA 024-2021

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 24 septembre 2020 ;
Vu la délibération CA003-2020 du 17 février 2020 relative à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;
Vu la délibération CA015-2020 du 12 mars 2020 portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président ;
Vu l'arrêté n° 2020-097 du 7 octobre 2020 portant délégation de signature en faveur de M. Olivier HUISMAN.

Objet de la décision Demande de déclassement de matériel de la Direction des Affaires Financières (DAF)

Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :

- d'approuver la demande de déclassement de matériel suite aux retours des inventaires physiques.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

Par délégation et pour signature,
Le Directeur Général des Services
Olivier HUISMAN

Signé le 26 février 2021

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Mise en ligne le : 26 février 2021

MATERIELS A DECLASSER

Immobilis.	Ctre coûts	Désignation de l'immobilisation	Mise serv.	ValAcquis	Amo.cumul	Val.cpt.	Dev.
1097	A911SFR11A	CHROMO4 MJ RESEARCH	24/03/2005	44 993,52	44 993,52	-	EUR
1448	A911SFR11A	SYSTEME BIO-PLEX 200 (1/2)	23/02/2007	14 595,98	14 595,98	-	EUR
1449	A911SFR11A	STATION &MANIFOLD VACUUM	23/02/2007	993,88	993,88	-	EUR
1450	A911SFR11A	STATION &MANIFOLD VACUUM	23/02/2007	1 428,02	1 428,02	-	EUR
1453	A911SFR11A	FRENCH PRESS 80ml	09/01/2008	6 152,99	6 152,99	-	EUR
1454	A911SFR11A	PRESSE 11T	09/01/2008	4 672,84	4 672,84	-	EUR
3317	A911SFR11A	BIOFLO 3000 CONSOLE	12/09/2005	50 997,44	50 997,44	-	EUR
1175	A935	APPAREIL PCR TEMPS REEL 96	21/03/2006	32 890,00	32 890,00	-	EUR
1181	A935	CRIBLAGE	03/03/2008	140 000,17	140 000,17	-	EUR
1214	A911EA29	SystSme num,rique pour appareil radiographie	19/07/2000	29 752,23	29 752,23	-	EUR
1215	A911EA29	Appareil de radiographie FAXITRON	19/07/2000	31 134,12	31 134,12	-	EUR
1456	A911EA29	Pompe Evide	27/04/2001	1 650,40	1 650,40	-	EUR
1457	A911EA29	station numerique	22/04/2002	3 151,72	3 151,72	-	EUR
1465	A911EA29	SYSTEME SEM A FORE	27/04/2005	13 688,22	13 688,22	-	EUR
3704	A911EA29	ordinateur tt 5400 dual intel xeon x5460	09/02/2009	4 772,04	4 772,04	-	EUR
6770	A911EA29	PORTABLE HP ELITEBOOK 2760P	29/08/2012	1 327,56	1 327,56	-	EUR
756	A911UMR12	Balance de précision, 310M, port,e 310g	13/10/1999	1 544,37 €	1 544,37 €	-	EUR
						-	EUR
						-	EUR
						-	EUR
				383 745,50 €	383 745,50 €		